

PROCES VERBAL/COMPTE RENDU CONSEIL SYNDICAL DU 1^{ER} FEVRIER 2021

L'An deux mille vingt et un, le 1^{er} février à 17h00, le Conseil syndical légalement convoqué par Madame Elise HUIN, Présidente, s'est réuni en VISIOCONFERENCE.

Etaient présents :

- Délégués de la Communauté de communes du Vexin Normand : Elise HUIN, Gilles LUSSIER, Gilles DELON, Nathalie CAILLAUD, Catherine LEPILLER
- Délégués de la Communauté d'Agglomération Seine Normandie Agglomération : Pascal HEMET, Gérald FROMENTIN, Bernard DURDANT
- Délégué de la commune de Boury en Vexin : Marie-José DEPOILLY
- Délégué de la commune de Bray et Lu : Romain SANVY
- Délégué de la commune de Montreuil sur Epte : Marc RICHER

Secrétaires administratifs présents :

- Stéphane MIMPONTEL,
- Stéphane BERTHELIER,

Madame Catherine LEPILLER, conseiller syndical, a été nommée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 DECEMBRE 2020

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité par 11 voix le procès-verbal de la précédente séance, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales

FINANCES : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Rapporteur : M. Romain SANVY, 1^{er} Vice-Président en charge des Finances

Vu le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que la Trésorière a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre lui ayant été prescrites de passer dans ses écritures ;

Vu la Commission Finances du 18 janvier 2021 ;

Compte tenu de ces éléments ;

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical par 11 votants décide :

- D'approuver le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par la Trésorière, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelant aucune observation, ni réserve de sa part.

FINANCES : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Rapporteur : M. Romain SANVY, 1^{er} Vice-Président en charge des Finances

Monsieur Romain SANVY a été désigné Président de séance pour le rapport du Compte Administratif 2020.

Le Compte Administratif présenté en annexe retrace l'ensemble des opérations budgétaires réalisées au cours de l'exercice 2020, avec les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	53 385,53 €
Recettes :	60 001,56 €
Résultat reporté 2019 Recettes :	+ 1 164,33 €
Différence de la section (1) :	+ 7 780,36 €

INVESTISSEMENT

Dépenses :	0.00 €
Recettes :	2 721,20 €
Résultat reporté 2019 Recettes :	+ 1 913,39 €
Différence de la section (2) :	+ 4 634,59 €

L'EXCÉDENT NET DE CLOTURE 2020 EST LE SUIVANT :

Modalités de calcul : (1+2) : 12 414,95 €

Pour information, l'excédent 2019 était de 3 077,72 €.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments ;

Monsieur DELON précise que ce résultat excédentaire va donner 1 ou 2 année de répit, sans avoir à envisager une augmentation des cotisations des membres.

Madame la Présidente précise que cela dépendra aussi du coût financier lié au sinistre en cours à Bray et Lû.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical par 10 votants décide :

- D'approuver le Compte Administratif de l'Exercice 2020 tel qu'annexé ;
- De préciser que Madame Huin, Présidente, n'a pas participé au vote.

FINANCES : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020

Rapporteur : M. Romain SANVY, 1^{er} Vice-Président en charge des Finances

Conformément aux règles de la Comptabilité M14, le Conseil syndical doit décider de l'affectation des résultats de l'exercice 2020 ;

La section d'investissement de l'exercice 2020 fait apparaître un résultat excédentaire d'un montant de 4 634,59 € qu'il y a lieu de constater au compte 001 ;

La section de fonctionnement de l'exercice 2020 fait apparaître un résultat excédentaire de 7 780,36 € ;

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments,

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical par 11 votants décide :

- D'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 d'un montant de 7 780,36 € en recettes au compte 002 « Excédent ordinaire reporté de la section de fonctionnement » ;
- D'inscrire le résultat d'investissement de l'exercice 2020 d'un montant de 4 634,59 € en recettes au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement ».

FINANCES : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Rapporteur : M. Romain SANVY, 1^{er} Vice-Président en charge des Finances

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La Section de fonctionnement du Budget Primitif 2021 du Syndicat Mixte est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 67 782,36 €. La décomposition des chapitres est la suivante :

DEPENSES

➤ CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL

Les charges à caractère général s'élèvent à 42 556,36 € et se déclinent comme suit :

Article 60632 : « Fournitures de petit équipement » s'élève à 200 € pour permettre notamment l'achat de matériaux pour la réparation de boîtes à lire ou de panneaux.

Article 60633 : « Fournitures de voirie » s'élève à 500 € permettant l'achat de béton pour le scellement de mobilier urbain.

Article 6064 : « Fournitures de bureau » s'élève à 50 € permettant l'achat de petites fournitures administratives.

Article 611 : « Contrats de prestations de services » s'élève à 35 256,36 € pour couvrir principalement les frais liés au contrat d'entretien (5 prestations d'accotements + 1 prestation d'élagage + 2 soufflages de feuilles) réalisé par HD Paysage pour 13 974 €, au contrat de nettoyage de la Voie Verte avec la société Thomas Vatel Nettoyage (33 passages par an) pour 9 537 €, et 9 456,36 € pour l'équilibre de la section de fonctionnement.

Article 6135 : « Locations mobilières » s'élève à 1 000 € pour la location d'une mini pelle pour les travaux d'inondation sur Vexin sur Epte.

Article 6161 : « Assurances multirisques » s'élève à 1 000 € pour couvrir les dépenses d'assurances liées aux activités du Syndicat Mixte.

Article 6225 : « Indemnités au comptable et aux régisseurs » est crédité de 50 €.

Article 6232 « Fêtes et cérémonies » est crédité de 4 500 € pour payer tous les frais liés à l'organisation de la Journée Nationale de la Voie Verte.

➤ **CHAPITRE 012 – CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES**

Les charges de personnel s'élèvent à 10 000 € et se déclinent de la façon suivante :

Article 6218 : « Autres personnels extérieurs » est crédité pour 10 000 € correspondant à la rémunération accessoire des 6 agents titulaires (il n'y a plus de personnel non titulaire en charge du syndicat) et en sus l'intervention sur la Voie Verte des agents de la voirie et de la maintenance de la Communauté de communes du Vexin Normand (pose de bancs, mobilier, débitage d'arbres tombés...);

➤ **CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 15 065 € et se décomposent principalement ainsi :

Article 6531 « : « Indemnités des élus » s'élève à 7 500 €.

Article 6534 « : « Cotisations de retraite des élus » s'élève à 700 €.

Article 657341 : « Subventions de fonctionnement aux Communes membres du GFP » s'élève à 1.680 € dans le cadre d'une convention avec la commune de Courcelles-lés-Gisors pour l'entretien des espaces verts du parking de Neaufles.

Article 657358 : « Subventions de fonctionnement aux Groupements de collectivités » s'élève à 4 500 € pour le versement du forfait administratif à la Communauté de communes du Vexin Normand pour compenser les frais de timbres, d'envois des dossiers de séances syndicaux/bureaux/commissions, de déplacements, d'électricité et de papier, d'utilisation des véhicules de services et de frais téléphoniques et divers.

➤ **CHAPITRE 042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS**

Article 6811 « : « Dotations aux amortissements » s'élève à 841 € qui constitue une dépense obligatoire pour l'amortissement des immobilisations.

RECETTES

➤ **002 – RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE**

Il est crédité de 7 780,36 € correspondant à l'excédent de fonctionnement reporté du CA 2020.

➤ **CHAPITRE 74 – DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS**

Les subventions des communes et EPCI représentent 60 000 €, réparties ainsi :

Article 74741 : « Subventions et participations des communes » est crédité de 6 000 € correspondant à la participation pour l'année 2021 des communes membres du Syndicat Mixte de la Voie Verte (identique à 2020) :

- Bray et Lû (3%) : 1 800 €
- Courcelles-les-Gisors (3%) : 1 800 €
- Boury en Vexin (2%) : 1 200 €
- Montreuil sur Epte (2%) : 1 200 €

Article 74751 : « Subventions et participations des Groupements de communes » est crédité de 54 000 € correspondant à la participation pour l'année 2021 des Communauté de communes membres du Syndicat Mixte de la Voie Verte :

- Communauté de communes du Vexin Normand (48 %) 28 800 € ;
- Communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération (42 %) 25 200 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La Section d'investissement du Budget Primitif 2021 du Syndicat Mixte est quant à elle équilibrée en recettes et dépenses à hauteur de **5 885,59 €** et se décompose ainsi :

DÉPENSES

➤ **CHAPITRE 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Article 2152 « Travaux de voirie » est crédité 3 885,59 € dont 2 000 € pour les travaux d'inondations sur Vexin sur Epte et 1 885,59 € d'équilibre de la section.

Article 2188 « Autres immobilisations corporelles » est crédité de 2 000 € pour prévoir le rachat de mobilier urbain en cas de besoin (table de pique-nique, banc, poubelle).

RECETTES

➤ **CHAPITRE 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE**

Article 001 : « Solde d'exécution de la section d'investissement » est crédité de 4 634,59 €, ceci correspondant à l'excédent d'investissement 2020.

➤ **CHAPITRE 040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS**

Est crédité de 841 € pour les amortissements, somme identique au compte 6811 de la section de fonctionnement.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments ;

Madame la Présidente précise que des provisions ont été prévues pour le sinistre en cours, mais aussi pour les interventions sur les nids de frelons.

Par ailleurs, elle souligne que la même somme (4 500 €) que celle prévue en 2020 a été provisionnée pour la fête de la voie verte, si celle-ci peut se dérouler.

Monsieur FROMENTIN confirme cela.

Monsieur DELON demande si – en investissement – les 5 880 € prévus seront suffisant.

Madame la Présidente précise que cela sera suffisant si le Département participe financièrement aux travaux.

Madame la Présidente souligne que, de manière générale, on peut toujours envisager d'en « faire plus ». Mais, dans ce cas, il faudra alors chercher davantage de recettes.

Monsieur DURDANT précise que concernant les inondations sur le territoire de Vexin sur Epte, les équipes de SNA devraient s'en occuper.

Monsieur DELON demande si nous avons une convention d'entretien avec les communes traversées.

Madame la Présidente répond par la négative.

Madame LEPILLER demande s'il est prévu dans le marché de débroussaillage que les branches et feuilles soient évacuées ou broyées.

Monsieur MIMPONTEL précise qu'il est prévu qu'elles soient broyées sur place ou évacuées. Ce qui pose problème, ce sont les interventions des entreprises, comme GRDF.

Madame CAILLAUD précise que GRDF se substitue aux particuliers quand ils interviennent. Cela n'est donc pas choquant qu'ils laissent ces branches à évacuer aux propriétaires.

Monsieur HEMET demande s'il y a des retours pour les appels à projet.

Monsieur MIMPONTEL précise qu'il y a eu 2 retours pour le moment.

Madame la Présidente pense que cela n'est pas étonnant compte tenu de la conjoncture actuelle. Elle pense que nous aurons davantage de propositions à partir du mois de mars.

Madame CAILLAUD se demande s'il ne faudrait pas – du fait de la conjoncture sanitaire actuelle – prioriser les travaux plutôt que les animations.

Monsieur FROMENTIN souhaiterait que l'on communique auprès des communes et des usagers sur le sinistre à Bray et Lû.

Madame la Présidente est d'accord avec cette proposition.

Monsieur LUSSIER souhaite que l'on communique aussi sur les crues et décrues actuelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical par 11 votants décide :

- D'approuver le Budget primitif pour l'exercice 2021, voté par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement, ci-dessus exposé et tel que présenté en annexe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h00.

La Présidente du Syndicat Mixte de la Voie Verte de la Vallée de l'Epte certifie que le présent procès-verbal a été affiché sur le panneau d'affichage situé à l'extérieur des locaux prévus à cet effet le :

08 FEV. 2021

Catherine LEPILLER

Secrétaire de séance



Elise HUIN


Présidente